

OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE CASTRES-MAZAMET

28 bis rue d'Empare - BP 70263 - 81104 CASTRES Cedex

Pour le règlement de votre loyer

Le prélèvement automatique

Un mode de paiement simple, pratique et sûr

Economique



Il est sûr.

Plus de risque d'oubli de règlement de votre loyer.
Le loyer est prélevé à la date choisie.

**Le choix entre
4 dates :
le 3, 7, 10 et
15 du mois**



Il est facile.

Pas de règlement à envoyer chaque mois.

Un service gratuit



Il est simple.

Sa mise en place est rapide et vous pouvez l'interrompre à tout moment en nous informant par courrier. Le numéro de référence unique (RUM) indiqué sur votre mandat de prélèvement vous sera demandé pour toute modification, réclamation ou révocation du mandat.

Sans contrainte

Optez pour le prélèvement automatique

Si vous êtes intéressé, complétez et retournez le formulaire au verso accompagné d'un relevé d'identité bancaire.